



Procès-verbal de la séance du jeudi 12 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 6 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (23) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Christelle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GILLETTE	Corinne
M	PRIGENT	Joël
Mme	GEORGEAULT	Valérie
Mme	PIGEON	Véronique
M.	BLIN	Jean-Yves
M.	TUROCHE	Bernard
M	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle

M	LEMOINE	Loïc
M.	FROC	Dominique
Mme	ROGER	Ramatoulaye
Mme	CORNEC	Chrystèle
M	GODEUX	Wilfrid
M	JALLOIN	Ludovic
M	VALLÉE	Jean-François
Mme	DALLÉ	Lorane
M	CHAPELLE	Mathieu
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine

Absents excusés (3) dont (1) pouvoir :

Monsieur PASQUET Christian.

Madame DESGUERETS Chrystèle.

Madame DELAUNAY Fiona a donné pouvoir à Valérie GEORGEAULT.

Absente (1) :

Madame ANDRÉ BENOUAHADA Marine

Secrétaire de séance : Karine HELIES

-à désigner un secrétaire de séance : *Mme Karine Hélies est désignée secrétaire de séance.*

-pour ceux qui étaient présents lors de la réunion du 8 décembre 2022 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

Aménagement/Urbanisme/Foncier :

1-HTAG : Réhabilitation et extension du presbytère de St-Georges-de-Chesné : désignation du nom du gîte et présentation financière de sa gestion.

2-Cession foncière : échange entre la commune et M. Repessé (rue nationale).

3-Rétrocession des haies aux riverains du lotissement des Chênes à St Jean-sur-Couesnon.

4-Déclarations d'intention d'aliéner.

Finances :

5-Maison des assistants maternels :

-Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre : rémunération définitive des honoraires d'architecte en phase APD.

-Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Organisation des services et du personnel

6-Mise à disposition du coordonateur/coordonatrice des affaires scolaires et périscolaires au SIRS.

Intercommunalité

7-Rapport d'activités 2021 de Fougères Agglomération

8-Rapport d'activités 2021 du SMICTOM.

9-Rapport d'activités 2021 du SDE 35.

10-Rapport d'activité du réseau des secrétaires de mairie 2021/2022.

Décisions du maire

Questions diverses.

1-DCM2023.1.01 HTAG : REHABILITATION ET EXTENSION DU PRESBYTERE DE ST-GEORGES-DE-CHESNE : DESIGNATION DU NOM DU GITE

Mme Lemoine Marie-Laure, en tant que co-présidente de l'association Les EnGrangeurs, présente au conseil municipal le projet d'écogîte au presbytère de Saint-Georges-de-Chesné :

Un projet social à impact local :

- un collectif composé majoritairement d'habitant.es du territoire local
- des animations et ateliers à destination de la population des communes de Rives-du-Couesnon
- un dialogue permanent entre le collectif et la municipalité
- une mise à disposition du lieu pour nos partenaires locaux

Un projet social à impact territorial

- une activité touristique (Tourisme Social et Intégré) permettant une ouverture à l'Autre et une visibilité
- un projet unique sur le territoire un projet soutenu et impulsé par des acteur.ices public.ques
- une mise à disposition du lieu pour nos partenaires départementaux, régionaux, et même nationaux
-

POUR UNE MISE EN COMMUN DES INTÉRÊTS DES CITOYEN.NES ET ACTEUR.ICES PUBLIC.QUES

Un projet ESS

Les grandes valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire :

1. une primauté de la personne sur le capital
2. une gouvernance démocratique "1 personne = 1 voix"
3. une lucrativité limitée

Mme Lemoine rappelle également l'objet social de l'association Les EnGrangeurs :

"L'animation d'un tiers-lieu rural dans l'enclos presbytéral de la commune déléguée de St Georges-de-Chesné ayant pour but la dynamisation du territoire et la valorisation du patrimoine local par le partage, la rencontre et les échanges de savoirs. La gestion d'un lieu d'accueil durable, ouvert à tous, à vocation sociale et culturelle par le biais de chantiers participatifs, d'ateliers de création, d'évènements culturels ou de stages."

Une association d'habitant.es motivé.es par le projet de réhabilitation du lieu. L'objectif du lieu étant son appropriation comme un outil de lien social via des réunions de réflexion, des chantiers participatifs, des propositions d'activités, une réflexion collective sur le futur nom du gîte.

Soutenue par de nombreux partenaire tels que :

La Région Bretagne au titre du Tourisme Social et Solidaire pour 50 000 € (année 2021-volet 1) et 15 000 € (année 2023-volet 3)

Le Département d'Ille-et-Vilaine au titre du dispositif EmErgence : 15 000 € et au titre du contrat de territoire somme de 20 000 € sollicitée.

Elle précise que cette association aura vocation à se transformer en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Il s'agira d'une gouvernance partagée entre toutes les parties prenantes du projet, pour une structure gérée collectivement avec une réelle dynamique territoriale qui pourrait être répartie en 4 catégories :

-Bénéficiaires habitant(e)s : 5 sièges

-Partenaires : 6 sièges

-Collectivité : 2 sièges

-Salarié.es : 3 sièges

Des propositions autour du bail sont avancées :

- pluriannuel sur 3 ans
- franchise dès février jusqu'à l'ouverture officielle du gîte
- loyer progressif indexé au chiffre d'affaire avec plafond et plancher OU loyer progressif année
- définir les modalités d'utilisation de la grange
 - priorité à la location gîte + grange (activité économique)
 - de manière ponctuelle (ex. : 1 fois par mois), mise à disposition des associations et partenaires adhérent.es (1 fois par an et par adhésion)

Une proposition autour du nom :

LA RIVÉE :

- un jeu de mots "l'arrivée" - "la rive" : le lieu où l'on dépose ses bagages
- un univers autour du champ lexical de la rivière, en référence au territoire : Le Couesnon
- la rive : lieu où se crée la rencontre, et où se fait Société
- importance de la présence des éléments naturels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

VALIDE le nom "LA RIVÉE" pour désigner l'écogîte du presbytère de Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon.

2-CESSION FONCIERE : ECHANGE ENTRE LA COMMUNE ET M. REPESE (RUE NATIONALE).

M. Erard, adjoint référent à la commission urbanisme et habitat rappelle le contexte : en vue d'agrandir la rampe d'accès pour l'arrêt de bus Breizh Go (transport régional) rue nationale, la commune doit récupérer une bande de terrain appartenant à M. et Mme Repessé.

Une délibération a été prise le 8/09/2022 acceptant, en échange de la cession d'une bande de terrain (95 m²) :
-les frais de bornage et de géomètre soient équitablement partagés
-les branchements eaux usées et eaux pluviales de leur terrain attenant soient réalisés aux frais de la commune (cf devis STGS : 2 673.90 € TTC)
-la commune autorise 3 accès un sur la RD812(sous réserve de l'accord du Département) et deux rue de la prairie (sous réserve des règles d'urbanisme).

M. Erard, explique que le projet initial de M. Repessé ne peut aboutir car il ne répond pas aux exigences du PLU. En effet, le terrain sur lequel il veut faire bâtir est inclus dans la ZAC et rentre dans les prescriptions de la ZAC. Aussi, un nouveau document d'arpentage doit être réalisé.
Information, pas délibération à prendre.

3-RETROCESSION DES HAIES AUX RIVERAINS DU LOTISSEMENT DES CHENES A ST JEAN-SUR-COUESNON.

M. Prigent, maire délégué de Saint-Jean-sur-Couesnon, explique que les riverains du lotissement des chênes entretiennent depuis des années les haies et souhaitent intégrer celles-ci à leur parcelle de façon à pouvoir poser une clôture définitive.

Les frais de bornage et notariés seraient à la charge des demandeurs.
Demande d'accord de principe du conseil municipal pour céder la partie communale.
Information, pas délibération à prendre.

4-DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.

Monsieur le Maire fait part des différentes demandes parvenues sur l'ensemble du territoire en 2022. Il précise qu'il n'a pas exercé, au nom de la commune, le droit de préemption sur ces parcelles.

Date de dépôt en Mairie	Adresse terrain	Ancienne commune	Réf cadastrales	Nom du propriétaire
06/01/2022	Rue de la Forge	ST GEORGES DE CHESNE	A 909 et 910	GARNIER Marie-Claude
04/01/2022	1 route de meziere	st jean sur couesnon	ZB 164	JARDIN MADELEINE
26/01/2022	18 rue de l'église	st jean sur couesnon	AB 86 ET 176	MASSON Rger
08/02/2022	13 rue du Moulin	Vendel	AB 67	Coriandre
23/02/2022	5, rue de l'église	Vendel	AB 214 et 216	Turoche et Boissière
02/03/2022	La Chênaie	Vendel	AB 16	LEMMONIER
04/03/2022	La Goupillère	SAINT MARC SUR COUESNON	YK 86, 87, 88 89, 90 et 105	PACHOLSKI Jérémy et Elodie
11/03/2022	La Gautrais	SAINT MARC SUR COUESNON	YK 74,75 et 76	RENAULT Marie
11/03/2022	Le Pré Josselin	SAINT GEORGES DE CHESNE	B 78 ET 79	CSTS DEGUILLARD
11/03/2022	Rue du Général	SAINT GEORGES DE CHESNE	A 834, 1436, 1658, 1661, 1663, 1221 et 1222	CSTS DEGUILLARD
22/03/2022	lessard	st jean sur couesnon	zw 110	les aulnays
12/04/2022	6 rue de Rennes	Vendel	AB 203-204	DELIRE Ludovic
21/04/2022	7 et 9 rue de Courbaud L'Aumône Rusardièr	SAINT GEORGES DE CHESNE	A 1684, 1685, 1687, 1688 et 1689	MONTHORIN JJ et LAMIRE Brigitte
03/06/2022	L'Aumône	SAINT GEORGES DE CHESNE	A 1249, 1722 et 1724	GEORGEAULT Sébastien
10/06/2022	12 RES CLOS RIVIERE	st jean sur couesnon	AB 299	PEN MATHIAS ET COLLIGNON
29/06/2022	7 rue du Verger	SAINT GEORGES DE CHESNE	1561, 1562 et 362	LEGRAND Pierre
07/09/2022	5 rue du Champ Dolent	st jean sur couesnon	AB 350	AUZANNEAU Guillaume
09/09/2022	2 rue des Tilleuls	SAINT GEORGES DE CHESNE	A 1399 et 1403	SAILLARD Vincent
15/09/2022	1 rue de la Prairie	st jean sur couesnon	ZB 153	BARBIER Pauline et PILARD Yoann
30/09/2022	14 rue de Courbaud	SAINT GEORGES DE CHESNE	A 907	SULBLE Amand
06/10/2022	2 bis chemin des Aumônes	SAINT GEORGES DE CHESNE	A 789, 299 et 302	MONTHORIN Michel
11/10/2022	Rue de la Forge	SAINT GEORGES DE CHESNE	B 1323	DELAUNAY Louis
11/10/2022	24 résidence du Clos Rivière	st jean sur couesnon	AB 292 et 293	BENOUAHADA Chaker et Marine
07/11/2022	La Basse Cotellerais	Saint-Jean-sur-Couesnon	ZW 163	SCI LERAY-MASSON
07/11/2022	La Basse Cotellerais	Saint-Jean-sur-Couesnon	ZW 164	SCI LERAY-MASSON
12/11/2022	3 rue Saint-Nicolas	Vendel	AB 129	FOUGERES HABITA-OPH DU PAYS DE FOUGERES
09/12/2022	1, impasse des lierres	Saint Jean	AB 428	
10/12/2022	8, rue du Moulin Vendel	Vendel	AB 73	SAINDRENAN Stéphan
26/12/2022	8 résidence des Acacias	SAINT GEORGES DE CHESNE	B 1192	M'ZE Djamaldine et GERARD Betty

5--AVENANT N°1 A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : REMUNERATION DEFINITIVE DES HONORAIRES D'ARCHITECTE EN PHASE APD

Monsieur le Maire rappelle que Rives-du-Couesnon, par sa proximité avec la métropole rennaise et sa position privilégiée à proximité de plusieurs bassins d'emploi (Rennes, Fougères, Vitré) est une commune nouvelle rurale particulièrement attractive, pôle rural structurant pour le développement de Fougères agglomération. La commune, lauréate « Petite Ville de Demain », connaît depuis une vingtaine d'années une croissance démographique qui s'accélère et un développement résidentiel certain, avec l'arrivée de jeunes ménages. Cette situation pèse sur l'offre de services existantes, notamment dans le domaine de la petite enfance (saturation de l'offre).

Pour permettre l'ouverture de 16 places d'accueil petite enfance d'ici fin 2023, la commune a décidé d'être maître d'ouvrage de la construction d'une Maison d'Assistants Maternels en centre-bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon. Le démarrage des travaux est prévu pour février 2023.

Cette MAM sera louée à un collectif de 4 professionnelles de la petite enfance extérieures à la commune qui se sont structurées en association et porte un projet éducatif et pédagogique de mode de garde à Rives-du-Couesnon.

Par délibération n° 2022.10.109, la phase d'avant-projet définitif a été validée.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération ci-dessous :

dépenses		recettes		
acquisition	30 000	CAF	35,00%	222 400
MOE	66 820	DETR	30,00%	190 151
études complémentaires	15 000	Bien vivre partout en Bretagne	14,00%	87 985
clotures portail	3 768	fonds propres	21,00%	23 301
travaux	496 249	emprunts		110 000
panneaux photovoltaïques supplémentaires	22 000			
total	633 837	total	100,00%	633 837

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Ce projet répond aux conditions d'éligibilités relatives à l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement tel qu'il a été présenté ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour le projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels à hauteur de 30 % soit 190 151.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à accomplir tous les actes y afférents.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° DCM2022.10.111 DU 3.11.2022.

6-DCM2023.1.03 MISE A DISPOSITION DU COORDONATEUR/COORDONATRICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES AU SIRS.

Mme Gillette, adjointe chargée de l'organisation du personnel, informe que la coordinatrice des affaires scolaires et périscolaires actuellement en arrêt maladie doit être remplacée.

Pour ce faire, un appel à candidature a été lancé sur un temps complet englobant les fonctions de secrétariat du Syndicat Intercommunal de Regroupement scolaire du Couesnon pour des raisons de commodité.

Elle propose de prévoir une mise à disposition de cet agent à compter de l'embauche du nouvel agent pour 6 mois renouvelables à raison de 17h semaine soit 17/35^{ème} en vue d'exercer les fonctions de secrétariat du SIRS.

Le SIRS remboursera la rémunération correspondant au grade de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à à signer la convention avec le SIRS du Couesnon ainsi que l'arrêté de mise à disposition s'y rapportant.

7-DCM2023.1.04 RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités de Fougères Agglomération en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2021.

Le rapport a été transmis par mail à l'ensemble du conseil municipal.

Ce rapport reste consultable en mairie par le public.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

8-DCM2023.1.05 RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SMICTOM DE FOUGERES

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités du Syndicat Mixte des ordures ménagères du Pays de Fougères en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2021.

La version synthétique a été présentée aux élus.

Le rapport complet reste consultable sur le site du SMICTOM de Fougères.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

9-DCM2023.1.06 RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SDE 35

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités du Syndicat Départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine en retraçant les principales décisions et réalisations intervenues au cours de l'année 2021.

La version synthétique a été présentée aux élus.

Le rapport complet reste consultable sur le site du SDE35.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

10-DCM2023.1.07 RAPPORT D'ACTIVITES DU RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE 2021/2022 DU PAYS DE FOUGERES.

Monsieur le Maire rend compte de ce rapport d'activités qui fait le point sur les projets et les activités du réseau professionnel des secrétaires de mairie du Pays de Fougères soutenu par Fougères Agglomération en retraçant les objectifs et les thématiques abordées en réunions et ateliers au cours des années 2021/2022.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de ses décisions :

1- DCM 2022/49 du 6/12/2022

Considérant la nécessité d'ajouter des prises électriques dans le futur gîte,

Monsieur le Maire décide de passer l'avenant n°2 au marché avec l'entreprise JOUBIN ELECTRICITE SARL, ZA de Plaisance, 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES en vue de réaliser la pose de deux prise supplémentaires dans la salle à manger situé dans le presbytère dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du presbytère de Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon, pour le montant 184.38 € HT soit 221.26 € TTC,

Cet avenant porte le montant du marché à 41 205.01 HT soit 49 446.01 € TTC

2- DCM 2022/50 du 31/12/2022

Considérant l'avancement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancien presbytère de Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon et la nécessité de procéder à l'ameublement la cuisine du futur gîte de l'ancien presbytère,

Monsieur le Maire décide de retenir de retenir la société Menuiserie-agencement-création SAINT-JOSEPH, 13 la Croix de Marcé, 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, pour la fabrication et pose de deux caissons mélaminés, trois tiroirs couverts, un plan de travail en bois et des étagères qui seront intégrés dans l'ancien presbytère de Saint-Georges-de-Chesné, commune déléguée de Rives-du-Couesnon pour un montant de 2859.90€ HT soit 3431.88€ TTC.

La séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal jeudi 9 février à 19h30 à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,
Karine HELIES.